

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 27 mars 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 15 mars 2024 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 35**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 36**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Était absente excusée ayant donné un pouvoir :** Annick SOLIER a donné pouvoir à Hélène PAYET.

**Étaient absents excusés :** Bertrand GOSSET, Yvonne LE GAC.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Sandrine BRASIL, Jean BRIARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20240327-30 : FIN\_89513 BUDGET PSLA VB VA\_VOTE DU BUDGET 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,  
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,  
Vu l'instruction comptable M57,  
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2024 du budget annexe « PSLA VB ARRY » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de 2 102 860,13 € dont :

- 422 833,78 € en Section de Fonctionnement,
- 1 680 026,35 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

### I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : <b>+97k€ par rapport au CA 2023.</b> <i>Dont +25 k€ en prévision de l'augmentation du coût de l'énergie, +25k€ en « réserve » permettant l'équilibre de la section de fonctionnement, +16k€ permettant le remboursement des provisions 2023</i>	199 900 €	70-Remboursement de charges :	99 185 €
65- Autres charges de gestion courantes <i>Correspondant à une « réserve » permettant l'équilibre de la section de fonctionnement</i>	189 583,78 €	75-Revenus des immeubles : <b>+4 k€</b> par rapport au CA 2023	131 409 €
66-Charges financières (intérêts des emprunts) :	11 350 €	75-Autres	10 €
67-Charges exceptionnelles :	2 000 €	76-Produits financiers <b>+1,1 k€</b>	1 066 €
042-Dotations aux amortissements :	20 000 €	002-Excédent antérieur	191 163,78 €
<b>TOTAL DF</b>	<b>422 833,78 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>422 833,78€</b>

### II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

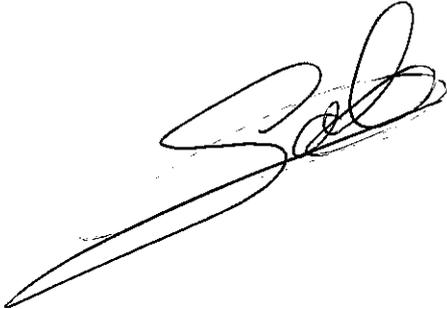
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
20-Frais d'étude RAR 2023 :	5 126,92 €	10-FCTVA	1 000 €
204-Fonds de concours commune de Villers Bocage	15 000 €	16-Cautions	5 000 €
21-Immobilisations corporelles : <b>+ 85k€</b> <i>Dont 283,20 € RAR 2023 ainsi que 78k€ inscrits en « réserve » permettant l'équilibre de la section d'investissement</i>	91 595,46 €	27-Autres groupements	8 141 €
23-Travaux RAR 2023	24 000,26 €	041-Opérations patrimoniales :	506 900 €
16-Remboursement capital emprunt :	86 610 €	040-Dotations aux amortissements	20 000 €
16-Cautions :	5 000 €	13-Subventions Région RAR 2023	300 000 €
041-Opérations patrimoniales :	506 900 €	13-Subventions autres RAR 2023	838 985,35€
001-Déficit d'investissement 2023 reporté :	945 793,71 €		
<b>TOTAL DI</b>	<b>1 680 026,35 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>1 680 026,35 €</b>

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Jean BRIARD) décide :**

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 du budget annexe « PSLA VB VA »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Christine SALMON



Le Président,  
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20240327-20240327-30\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024